



TRÉSOR

Le + syndical

**SNCT-CGC**

**Syndicat National des Cadres du Trésor**

2, rue Neuve Saint-Pierre

75181 PARIS Cedex 04

Tél. : 01.44.87.15.51 – Fax. : 01.44.87.15.52

Mél : [info@snct.net](mailto:info@snct.net)

Site : [www.snct.net](http://www.snct.net)

Regards et Perspectives n°38  
janvier2005

**MOTION ADOPTÉE LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SNCT-CGC DES 8 ET 9 DÉCEMBRE 2004**

➤ **I- CONCERNANT LA LOLF :**

- Le SNCT-CGC n'est pas opposé à cette évolution visant à réformer l'Etat, mais restera très attentif à sa mise en œuvre ;
- Il souhaite que le positionnement de la Direction Générale de la Comptabilité Publique soit renforcé en devenant "*responsable de programme*" ;
- Il demande une appréciation objective des expérimentations en cours et une publication des résultats ;
- Il s'inquiète d'une application stricte des quotas fixés (par exemple pas d'abondement si les résultats sont proches du centième du taux d'objectif sur un seul critère alors que les autres sont remplis).

➤ **II- CONCERNANT LE STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE :**

- Le SNCT- CGC demande que sa remise en cause éventuelle soit subordonnée à la définition préalable de règles de gestion objectives, claires et transparentes (avant de démolir, il convient de savoir par quoi on va remplacer cet édifice qui a notamment été adopté par les institutions européennes);
- Il estime qu'une suppression des corps et la création de *niveaux fonctionnels* pourrait constituer une étape suffisante et nécessaire.

➤ **III- CONCERNANT LE RÉSEAU DU TRÉSOR PUBLIC :**

- Le SNCT- CGC réaffirme son attachement à la notion et au respect de l'*Encadrement* qui va de l'inspecteur au cadre supérieur ;
- Il revendique une revalorisation du positionnement des adjoints, chefs de service, chargés de mission, sans pour autant remettre en cause les prérogatives du responsable d'unité ;
- Il estime que l'indispensable reconnaissance des qualifications doit passer par des carrières plus motivantes, ce d'autant plus qu'elles deviennent plus longues, ce qui suppose une rénovation ambitieuse et généreuse de la grille indiciaire assortie de réels débouchés.

.../...

➤ **IV -CONCERNANT LES RÈGLES DE GESTION DES PERSONNES ET DES MOYENS :**

Le SNCT-CGC insiste pour que des précautions soient prises :

- *en terme d'effectifs*: en conservant comme référence l'O.R.E. (sous réserve que les moyens globaux correspondent aux missions confiées);
- *en terme de gestion des moyens*: en définissant un niveau de déconcentration pertinent (régional, interrégional) pour permettre une appréciation plus objective, et écarter le fait du prince "local".

Parallèlement, le niveau des instances de concertation devrait évoluer.

**LES NOUVELLES INSTANCES DU SNCT-CGC : UNE ÉQUIPE DIVERSIFIÉE À VOTRE ÉCOUTE**

➤ **LE BUREAU :**

Président : Christian CHAPUIS, TP 1, Détaché, Directeur Général de SEM à Villeneuve la Garenne (92) ;

Vice-Présidents : Gérard GEANTY : TP 1, Elu titulaire en CAP, Trésorier à Aubervilliers (93) ;

Louis LIOGIER : TP 1, Trésorier à Angers (49) ;

Frédéric CURAUT, I, Formateur permanent à l'ENT de Noisiel (77) ;

Secrétaire Général : Alain MORDELET : RP, PO à la RGF Paris (75) ;

Secrétaire Général Adjoint : Daniel HUON : I, PO à la RGF Paris (75) ;

Trésorier : Pierre PORTAL : TP 1 retraité ;

Délégués : Catherine CELESTIN, DD, Elue titulaire en CAP, Chef de MRFC à la TG de Toulouse (31) ;

Béatrice PENNEQUIN, IPV à la TG d'Orléans (45) ;

Dominique BUCHET, RP, Trésorier de Le Blanc (36) ;

Thérèse CASTELLA, RP, Détachée, AC de la Documentation Française à Aubervilliers (93) ;

Pierre RASPAUD, I, CC de la Redevance à Nîmes (30).

➤ **LE CONSEIL (outre les membres du Bureau) :**

Philippe GAILLARD, RF, SCN Copernic, Val de Fontenay (94) ;

Marie-Françoise SAMUEL, DD, Elue suppléante en CAP, FPA à la TG de Nanterre (92) ;

Pierre AUGÉ, TP 1, Trésorier de Mantes la Jolie (78) ;

Yannick AUPIAIS, TP 1, Payeur du Morbihan, Vannes (56) ;

Alain COULOMBEAUX, TP 1, Trésorier à Cormeilles en Parisis (95) ;

Claude MARTINEZ, TP 1, Trésorier à Montpellier (34) ;

Jean-Paul GAUDIN, I, TG de Marseille (13) ;

Stéphane SUTTER, I, adjoint TP 10/1, Paris (75).

**MEILLEURS VŒUX POUR 2005**

-----  
-----  
*Pour la défense de l'Encadrement, rejoignez-nous !*

*Coupon à renvoyer au SNCT-CGC, 2 rue Neuve Saint-Pierre, 75181 PARIS Cédex 04*

Nom, prénom :

Fonction, Grade, Ech. :

Adresse poste :

Tél :

Mèl :

[ ] Souhaite adhérer au SNCT-CGC. Un appel de cotisation (couverture juridique professionnelle « défense pénale » incluse et réduction désormais portée à 66% IR) vous sera adressé. Date et signature :



**SUPPLEMENT AU N°38 DE « REGARDS ET PERSPECTIVES » DE JANVIER 2005  
SALARIALES DU 21 DECEMBRE 2004  
COMMUNIQUE DES FONCTIONS PUBLIQUES –CGC**

**22/12/2004 : L'ENCADREMENT ENFIN RECONNU !**

« Au cours du second rendez-vous des négociations salariales, le 21 décembre 2004, Renaud Dutreil, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat confirme :

- Le versement en 2005 d'une prime exceptionnelle de 1,2 % du traitement indiciaire 2004 pour tous les agents titulaires à l'indice plafond de leur grade ou corps depuis plus de 3 ans au 31 décembre 2004 ;
- Une revalorisation générale de la valeur du point d'indice de 0,5 % au 1<sup>er</sup> février 2005 et de 0,5 % au 1<sup>er</sup> novembre 2005, soit + 1 % en niveau, mais seulement 0,54 % en moyenne ;
- Des mesures bas salaires par fusion des échelles 2 et 3 de la catégorie C et le raccourcissement de la carrière de ces agents de 28 à 26 ans ;

Hélas, les Fonctions Publiques-CGC ont été les seules à poursuivre la négociation afin d'obtenir des mesures tant réclamées pour l'encadrement. Les Fonctions Publiques-CGC ont finalement obtenu du Gouvernement que, dès le 1<sup>er</sup> semestre 2005, soient prises les mesures suivantes :

1. Fusion des 2 classes du Principalat ;
2. Revalorisation de la fin du 1<sup>er</sup> grade d'Attaché de 780 à 801 en brut ;
3. Extension à la hors échelle A des postes fonctionnels aujourd'hui à l'indice 1015.

Depuis les accords Durafour de 1990, et à force de persévérance et de pugnacité, les Fonctions Publiques-CGC ont enfin arraché des mesures significatives pour l'encadrement, aujourd'hui au cœur de toutes les réformes des Fonctions Publiques ».

**13/01/2005 : PLUS PAUVRES EN POUVOIR D'ACHAT, PLUS RICHES EN PERSPECTIVE DE CARRIERES, LES FONCTIONS PUBLIQUES-CGC NE DESARMENT PAS !**

« Réunies en Comité Directeur le 13/01/ 2005 à la Bourse du Travail , les Fonctions Publiques-CGC :

- Jugent notoirement insuffisantes les augmentations salariales décidées par le Gouvernement, ne compensant même pas les nouveaux prélèvements obligatoires instaurés en 2005 (CSG, Retraite additionnelle) qui s'ajoutent aux 5 % de perte du pouvoir d'achat depuis l'an 2000 pour tous les agents et assimilés des Fonctions Publiques ;
- Regrettent que les négociations salariales n'aient pu être menées à leur terme en ce qui concerne la revalorisation du point d'indice, tant par l'attitude des autres partenaires sociaux que par celle du Gouvernement ;
- **PRENNENT ACTE DES AVANCEES SIGNIFICATIVES QU'ELLES ONT OBTENUES, SEULES, EN FAVEUR DE L'ENCADREMENT. CES AVANCEES OFFRENT DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE CARRIERES QUI DOIVENT ETRE DECLINEES EN FONCTION DES DIFFERENTES SPECIFICITES MINISTERIELLES.**

Fortes de ce constat, les Fonctions Publiques-CGC n'appellent pas à la grève du 20 janvier 2005, tout en laissant la liberté à ses organisations de se joindre à l'action (1).

Elles demandent à être reçues de manière urgente par le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, Renaud Dutreil. »

*(1) PARTAGEANT LE MEME CONSTAT, LE SNCT-CGC N'APPELLE PAS A LA GREVE DU 20 JANVIER 2005.*